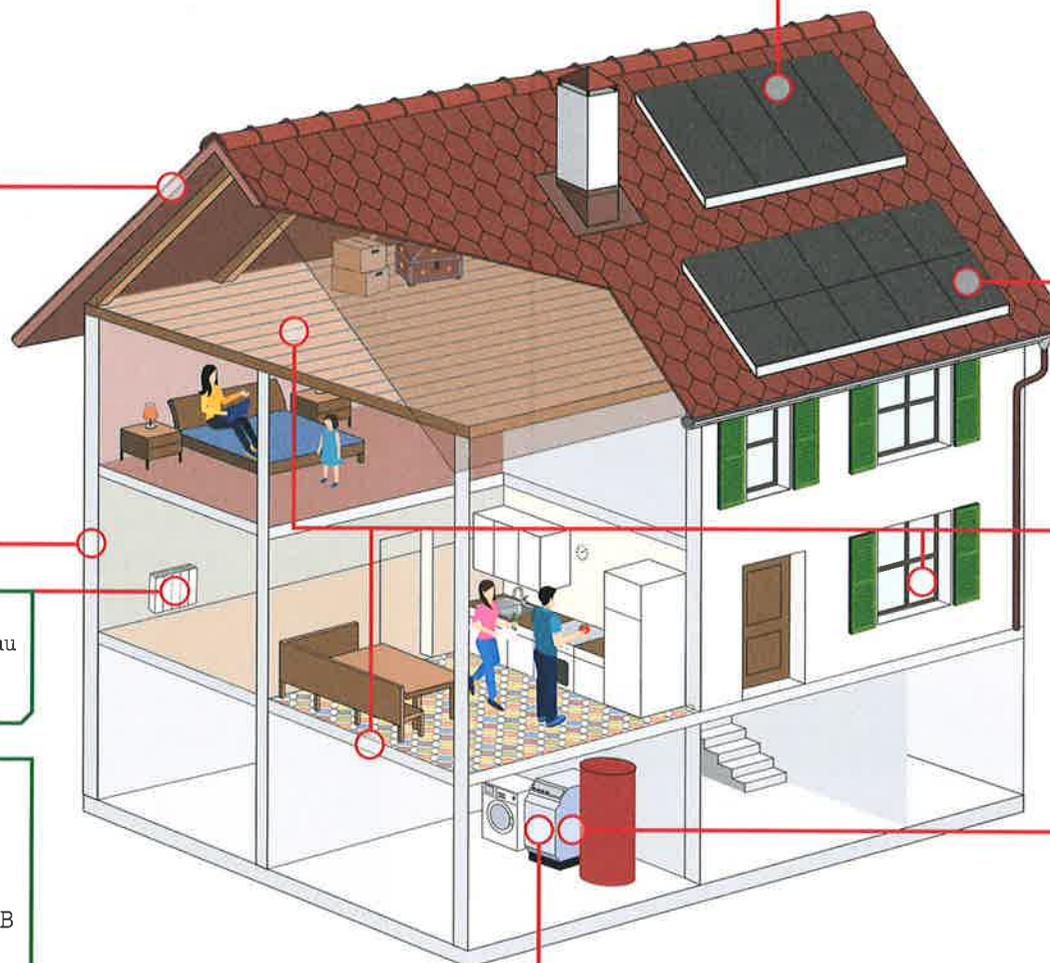


## Des subventions pour vos rénovations

- Pas de travaux ni d'acquisition de matériel avant que la décision d'octroi de la subvention vous soit communiquée.
- Les aides financières sont disponibles jusqu'à concurrence des budgets disponibles.

Le Programme Bâtiments



**4000 à 8000 fr**  
Installation solaire thermique

**70 à 90 fr./m<sup>2</sup>**  
Isolation de la toiture  
Pour les bâtiments construits avant 2000

**20 à 30 % de l'investissement**  
Installation solaire photovoltaïque

**CECB**  
CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE CANTONAL DES BÂTIMENTS  
**1000 à 1500 fr. par audit**  
CECB® Plus  
Excepté cas obligatoires.  
Pour les bâtiments construits avant 2000

**Bonus rénovation globale**  
Fenêtres, isolation contre locaux non-chauffés, peuvent être pris en compte dans le cadre d'une rénovation globale de l'enveloppe.  
Pour les bâtiments construits avant 2000

**70 à 90 fr./m<sup>2</sup>**  
Isolation des murs  
Pour les bâtiments construits avant 2000

**10 000 fr.**  
Création d'un réseau de distribution de chaleur

**Rénovation globale avec label**  
Pour les bâtiments construits avant 2000

**MINERGIE®**

<b>40 à 100 fr./m<sup>2</sup> SRE*</b> Rénovation Minergie	<b>35 à 90 fr./m<sup>2</sup> SRE*</b> Rénovation CECB® C/B
<b>65 à 155 fr./m<sup>2</sup> SRE*</b> Rénovation Minergie-P ou nouvelle construction	<b>60 à 140 fr./m<sup>2</sup> SRE*</b> Rénovation CECB® B/A

\*SRE = Surface de Référence Énergétique

**3000 à 8000 fr.**  
Chauffage à bois

**3000 à 9000 fr.**  
pompe à chaleur

Les conditions détaillées sont précisées sur notre site internet  
[www.vd.ch/subventions-energie](http://www.vd.ch/subventions-energie)

## Trois raisons pour rénover

- Des travaux de rénovation peuvent mener à une réduction de plus de 50 % de la consommation énergétique d'un bâtiment. Ils en garantissent également durablement l'attractivité sur le marché immobilier.
- En rénovant sa maison ou son appartement, on agit également directement sur le confort et la qualité de vie: finis les ponts de froid et les courants d'air.
- La rénovation d'un bien immobilier réduit ses émissions de CO<sub>2</sub> et contribue ainsi activement à la protection du climat.

**DGE**  
**Direction de l'énergie**  
Rue du Valentin 10  
1014 Lausanne  
Tél. +41 21 316 95 50  
info.energie@vd.ch

